

Province du Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Palmarolle

Séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle,  
tenue à la salle du conseil au 499, Route 393, le 2 juin 2014, à 20 h.

Présences :

M<sup>mes</sup> Louisa Gobeil

MM Gino Cameron  
Marcel Caron  
Fernand Filion  
Allan Fortier

Absences :

M<sup>me</sup> Carolle Hamel

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Marthe Robineau, agente de bureau et Madame Annie Duquette, directrice générale p.i., et secrétaire-trésorière p.i., qui agissent en tant que secrétaires d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Mot de bienvenue du président d'assemblée.**

**Résolution n° 136-14**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point 12.1 Projet de « *Parc pour planches à roulettes* » pour les jeunes est reporté au point 5.1, par conséquent tous les autres sous-points seront décalés. Le point 12.1 sera remplacé par un autre sujet s'il y a lieu.

Le varia demeure ouvert.

**L'ordre du jour se lira donc comme suit :**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014;
3. Dépôt de rapports et de documents;
4. Dépôt de la correspondance;
5. Demandes et autorisations;
  - 5.1. Projet de « *Parc pour planches à roulettes* » pour les jeunes;
  - 5.2. Adjudication d'un mandat à un avocat de la CSST pour travailler sur un dossier en litige;
  - 5.3. CSSSAB – Demande d'appui pour un accès à Internet Haute Vitesse;

- 5.4. Camp Spirit Lake – Demande d'appui financier;
- 5.5. École Dagenais – Demande de fermeture de la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest dans le cadre de la Fête de fin d'année;
- 5.6. OMH – Entente pour la tonte de gazon;
- 5.7. OMH – Entente pour la tonte de gazon pour la saison 2014;
- 5.8. Comité d'embellissement de Palmarolle – Autorisation pour rénover la station de pompage de la Marina;
- 6. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
- 7. Rapport des membres du conseil;
- 8. Parole au public;
- 9. Travaux publics et voirie;
  - 9.1. Transport Gélinas – Soumission pour le balayage des rues;
  - 9.2. Autorisation pour l'achat d'abat-poussière au plus bas soumissionnaire;
- 10. Urbanisme;
  - 10.1. Demande de dérogation mineure (10-DER-14);
  - 10.2. Adjudication d'un mandat à l'arpenteur géomètre Patrick Descarreaux, pour les travaux de piquetages des lots 75-P et 78 et du bloc 23-P ;
- 11. Dossier administratif;
  - 11.1. Contestation de décision d'Hydro-Québec concernant la facturation pour l'installation des poteaux, dans le nouveau développement des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Rues Est;
  - 11.2. Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge;
  - 11.3. Renouvellement de l'abonnement aux Réseau d'Information Municipal (RIM);
  - 11.4. Adoption du Schéma de Couverture de risques en Sécurité Incendie (SCRSI);
  - 11.5. Adoption du Plan d'action Mutuelle de prévention impliquant des achats pour du matériel sécuritaire et des trousse de premiers soins;
  - 11.6. Autorisation de signature de contrats notariés de vente de terrains;
  - 11.7. Autorisation pour envoyer un représentant de la municipalité à la rencontre de l'OBVAJ à Val d'Or;
  - 11.8. Employés;
    - 11.8.1. Augmentation de salaire pour l'employé Marcel Gravel;
- 12. Varia ouvert;
- 13. Avis de motion et adoption de règlement;
- 14. Levée et fermeture de la séance.

**Résolution n° 137-14**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 présenté par l'agente de bureau, soit accepté avec les modifications suivantes :

À la résolution 095-14 : ajouter la phrase au dernier paragraphe « *et de considérer le cas des autres citoyens dans la même situation et définir les procédures d'abolition de cette taxe et que celle-ci sera payée à même le fonds général de la municipalité* ».

À la résolution 097-14 : enlever les mots « *par un plombier professionnel* »;

La résolution 127-14 sera abrogée parce que non pertinente;

La résolution 134-14 sera modifiée et le texte suivant y sera ajouté :

**Attendu que** *la municipalité doit obtenir une entente de la majorité des citoyens pour ouvrir un chemin privé ouvert au public, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains comme il est prévu à l'article 70 sur la Loi sur les compétences municipales;*

**Attendu que** *l'assureur demande que l'on se conforme à l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales et demande copie de la requête de la majorité des citoyens concernés;*

Et la phrase « *sur réception de la requête signée par les citoyens concernés* » sera ajoutée à la fin du dernier paragraphe.

## **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

### **MMQ – Rapport annuel 2013**

La présidente-directrice générale, Mme Linda Daoust, présente le rapport annuel 2013 de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

### **RNO – Réclamation pour refoulement d'égouts**

Avis de possible réclamation relativement aux dommages subis par l'assuré en date du 16 mai 2014 au 34, 1<sup>re</sup> Avenue Est.

### **ÉQUITÉ SALARIALE**

Dépôt du rapport obligatoire sur l'équité salariale présenté par la directrice générale intérimaire, Annie Duquette et dont les résultats sont affichés, par avis public, aux endroits désignés par le conseil.

## **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

### **FQM – Assemblée générale annuelle**

En vue de la prochaine assemblée générale annuelle des membres de la FQM, toute proposition qu'un membre veut présenter à l'assemblée générale doit être transmise par écrit au directeur général au plus tard le 27 septembre, lors de la plénière. La proposition doit être transmise sous forme d'une résolution du conseil indiquant que celle-ci est déposée pour discussion à l'assemblée générale annuelle et la date butoir est le mardi 29 juillet 2014.

### Liaison Justice – Assemblée générale annuelle

Avis de convocation pour assister à l'assemblée générale annuelle qui permettra de traiter de la gestion des affaires courantes de l'organisme, de déterminer les priorités 2014-2015 et de constituer un nouveau conseil d'administration.

### Sûreté du Québec – Rencontre

Rencontre des représentants du monde municipal par le Commandant Jasmin Piquette, le Lieutenant Mailloux ainsi que le Directeur de poste de la MRC d'Abitibi-Ouest. Cette rencontre est celle du mois d'avril qui avait été annulée et reportée. **Une confirmation de présence est nécessaire avant, ou le 5 juin.**

### CAUAT – Assemblée générale annuelle

Invitation à assister à l'assemblée générale annuelle du Centre d'Appel d'Urgence de l'Abitibi-Témiscamingue qui se tiendra à la salle de formation du Service des Incendies de Rouyn-Noranda, le 12 juin prochain à 11 h. **Une confirmation de présence est nécessaire avant, ou le 5 juin.**

### FQM – 73<sup>e</sup> Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités

Invitation à assister au 73<sup>e</sup> Congrès annuel qui se déroulera sous le thème Le pouvoir de mieux faire et qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre prochain au Centre des Congrès de Québec.

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

### Résolution n° 138-14

### Projet de « Parc pour planches à roulettes » pour les jeunes

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal appui la démarche et accepte de prioriser le projet au Pacte Rural, après réception des documents nécessaires à la vérification des normes de sécurité et qu'aucun élément du projet ne contrevient à la réglementation municipale.

### Résolution n° 139-14

### Adjudication d'un mandat à un avocat de la CSST pour travailler sur un dossier en litige

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire, Annie Duquette, de mandater Le Groupe AST (1993) inc., filiale de Morneau Shepell, dans le dossier 46317, (R-141371971, de la CSST), afin qu'un conseiller plaideur intervienne et s'occupe des procédures nécessaires et à signer les documents nécessaires pour les frais de déplacements et de subsistance, frais de huissier et de subpoena et de déplacement des témoins, courrier enregistré, photocopies, reproduction d'autres documents s'il y a lieu, et les taxes applicables.

**Résolution n° 140-14**

**CSSSAB – Demande d’appui pour un accès à Internet Haute Vitesse**

- Considérant que** plusieurs municipalités et milieux ruraux de la MRC d’Abitibi-Ouest n’ont pas encore accès à Internet haute vitesse (IHV) ;
- Considérant que** la couverture généralisée d’IHV pour toute la MRC d’Abitibi-Ouest permettrait d’améliorer la qualité des soins de santé et services sociaux en donnant, notamment à la population, accès à des informations contenues sur notre site Web et ailleurs, en favorisant la fréquence des contacts ainsi qu’à notre personnel, pour augmenter l’efficacité, la qualité et la quantité des soins dispensés à domicile ou directement dans les communautés à proximité de la population de même que dans les services de première ligne en utilisant la technologie et ce, avec les mêmes ressources ;
- Considérant que** la situation financière actuelle du Québec se traduisant inévitablement par une pression à la baisse des budgets en santé et services sociaux ;
- Considérant qu’** IHV permettrait de construire un lieu en temps réel afin de discuter de problèmes de santé avec des professionnels ainsi que de suivre l’état de santé d’un client à distance et d’intervenir rapidement en cas de problème ;
- Considérant que** l’accès à IHV sur tout le territoire favoriserait le recrutement de professionnels et non-professionnels dans les milieux ruraux ou aux abords des cours d’eau ;
- Considérant que** plusieurs régions du Québec ont priorisé avec succès l’accès généralisé à IHV sur leur territoire, notamment, le Témiscamingue et la Gaspésie ;
- Considérant qu’** il existe des programmes gouvernementaux servant à subventionner en partie l’implantation et l’amélioration d’IHV dans les régions éloignées ;
- Considérant qu’** IHV permettrait d’améliorer l’offre de service éducationnel et sociocommunautaire ce qui aurait un effet bénéfique sur les déterminants de la santé de notre population ;
- Considérant que** les caractéristiques de notre population ayant un des revenus les moins élevés et vieillissant plus rapidement que le reste du Québec ;

**Sur proposition** du conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

- Qu’une demande soit faite au nom du CSSSAB afin de joindre sa voix à ceux qui travaillent pour l’instauration d’une couverture généralisée d’IHV partout sur le territoire de la MRC d’Abitibi-Ouest;
- D’acheminer une résolution en ce sens à la MRC d’Abitibi-Ouest avec une copie conforme aux municipalités du territoire d’Abitibi-Ouest;

- D'autoriser la directrice générale intérimaire à participer aux pourparlers et aux actions visant à doter le territoire d'Abitibi-Ouest et d'Internet haute vitesse.

**Résolution n° 141-14**

**Camp Spirit Lake – Demande d'appui financier**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal ne contribuera pas financièrement à la campagne de financement 2014–2015 de la Corporation Camp Spirit Lake, puisque l'organisme n'est pas situé sur notre territoire et que la municipalité a d'autres priorités pour les soutiens financiers.

**Résolution n° 142-14**

**École Dagenais – Demande de fermeture de la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest dans le cadre de la Fête de fin d'année**

**Attendu que** l'École Dagenais organise une fête de fin d'année pour les étudiants (de la maternelle à secondaire II) le vendredi 20 juin 2014;

**Attendu que** les élèves du pavillon de Colombourg feront également partie de cette fête ainsi que les parents et que par conséquent cela créera un regroupement élevé de personnes;

**Considérant que** les professeurs et parents d'élèves seront en charge d'assurer la sécurité lors de l'activité;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la fermeture de la 6<sup>e</sup> Avenue Ouest de 15 h 30 à 21 h 30 le vendredi 20 juin prochain, dans le cadre de la Fête de fin d'année et que la municipalité se chargera d'installer les tréteaux sécuritaires pour la fermeture des deux extrémités de la rue.

**Résolution n° 143-14**

**CLDP – Versement unique de la subvention accordée pour 2014**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de verser le solde de la subvention accordée au budget 2014 au CLDP, pour un montant totalisant trois mille sept cent cinquante dollars (3 750 \$) qui sera versé en juin 2014.

**Résolution n° 144-14**

**OMH – Entente pour la tonte de gazon pour la saison 2014**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la municipalité de Palmarolle effectuera la tonte du gazon au HLM de Palmarolle au coût de cinq cents dollars (500 \$) plus taxes, pour la saison estivale 2014.

**Résolution n° 145-14**

**Comité d'embellissement – Autorisation pour aller en appel d'offres pour les rénovations de la station de pompage de la Marina**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le représentant du Comité d'embellissement, M. Gino Cameron, à aller en appel d'offres pour les rénovations de la station de pompage de la Marina de Palmarolle pour changer le revêtement extérieur de la bâtisse. Ce dernier s'engage à respecter les nuances de couleurs qui coordonneront avec les couleurs des armoiries de la municipalité.

**Résolution n° 146-14**

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 avril 2014**

**Attendu que** conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

**Attendu que** le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

**Attendu que** la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

**Attendu qu'** une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

**Considérant** *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 30 avril 2014, présentés par la commis comptable, Marie-Pier Jolicoeur, soient acceptés tel que présenté :

**Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer**

COMPTES NON PAYÉS au 30 avril 2014	<b>115 182.62\$</b>
<i>Moins</i> : Paiements autorisés réellement payés le 7 avril 2014	<u>28 114.40\$</u>
Balance des comptes du 30 avril 2014 à payer dans le futur	<b><u>143 297.02\$</u></b>

<i>Plus</i> : Factures à payer comptabilisées en mai 2014	163 033.59\$
<i>Moins</i> : Paiements de factures de mai dues en mai	23 486.13\$
Comptes à payer au 31 mai 2014	<b>282 844.48 \$</b>
<i>Moins</i> : Montant à autoriser pour paiement au 2 juin 2014	<u>140 070.86 \$</u>
Solde du 31 mai 2014 NON PAYÉ	<b>142 773.62 \$</b>

### **Salaires et rémunération versés en mai 2014**

Rémunération des élus	1 311.50 \$
Salaires des employés	<u>16 812.64 \$</u>
<b>Total des salaires</b>	<b>18 124.14 \$</b>

### **Factures payées en mai 2014 devant être approuvées au conseil municipal du 2 juin 2014**

Agence de revenu du Canada	1 998.45 \$
Hydro-Québec	8 068.18 \$
Ficucie Desjardins	678.00 \$
Revenu Québec	4 826.24 \$
Télébec	753.78 \$
Subvention Loisirs	6 923.03 \$
Bell Mobilité	130.27 \$
Câblevision	48.18 \$
Visa Desjardins	<u>60.00 \$</u>
<b>Total</b>	<b>23 486.13 \$</b>

### **NOTE**

Le salaire de deux employées qui ont été engagées en service de garde lors de l'assemblée de la Politique familiale, pour un montant total de 50 \$ a été omis. Ce montant sera ajouté à la reddition des comptes de la prochaine séance du conseil, dans la partie « *Factures payées en juin devant être approuvées au conseil du 2 juillet 2014* ».

### **RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

### **PAROLE AU PUBLIC**

Demande de participation financière, par Christian Milot, coordonnateur d'Action santé Abitibi-Ouest, au partenariat déjà existant entre la direction de l'École Dagenais et la SADC d'Abitibi-Ouest, afin de fournir une ressource en animation dans le but d'avoir un flot d'activités plus soutenu dans la municipalité et d'utiliser les infrastructures en place (comme le gymnase de l'école Dagenais).

### **Résolution n° 147-14**

### **Contrat pour le balayage des rues de la municipalité**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :



Que le conseil municipal refuse la soumission de Transport Gélinas de Macamic pour le balayage des rues et avenues au montant de trois mille cinq cents dollars (3 500 \$) pour les travaux, considérant ce dernier trop élevé pour les travaux demandés.

**Résolution n° 148-14**

**Abat-poussière – Autorisation d’achat**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire, Annie Duquette, à faire l’achat de l’abat-poussière pour l’année 2014 en accordant le contrat au plus bas soumissionnaire soit, Sels Warwick, pour le calcium en flocons au montant de quatre mille trois cent quatre-vingt-huit dollars (4 388 \$) pour huit (8) tonnes incluant le transport. L’épandage sera effectué par Proulx & Genesse au coût de mille cent quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-neuf cents (1 191.89 \$).

**Résolution n° 149-14**

**Dérogation mineure 10-DER-14**

**Attendu que**

monsieur Campagna demande un permis de construction pour une nouvelle résidence dont le garage annexé se trouve dans la cour latérale longeant la rue et empiète de 8 pieds dans la cour avant ;

**Attendu que**

qu’en vertu de l’article 4.4.6.3 a) du Règlement de zonage, les garages ne peuvent être implantés que dans la cour arrière ou latérale dans le cas d’un terrain d’angle ;

**Considérant que**

le demandeur ne pouvait pas soupçonner l’interdiction d’implanter des garages dans les cours latérales et avant, comme plusieurs ont été autorisés antérieurement;

**Considérant que**

il porterait préjudice au demandeur de modifier ses plans de construction, vu l’avancement de son projet;

**Considérant que**

la marge avant serait respectée et que la rue longeant la marge latérale est de peu d’importance ;

**Pour ces raisons,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure 10-DER-14 de M. Philippe Campagna concernant l’empiètement du garage dans la cour avant, comme recommandé par le Comité consultatif d’urbanisme.

**Résolution n° 150-14**

**Adjudication d'un mandat de piquetage pour les lots 75-P et 78 et le bloc 23-P**

- Attendu que** le conseil municipal a résolu de mandater la firme *Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre*, pour les travaux de piquetage ci-haut mentionnés ;
- Attendu que** les projets de lotissement présentés par ladite firme ne prévoient pas d'espace pour l'emprise d'une rue à l'Est ;
- Attendu que** il a été proposé que l'on réserve une bande de terrain d'au moins 20 mètres à l'Est des lotissements pour faire passer une rue ;
- Considérant qu'** il sera important qu'une rue donne accès aux terrains de la municipalité enclavés au Nord du projet de lotissement *Murs Cameron* et à l'Est du terrain d'*Usinage Filiatrault*, au cas où lesdits terrains seraient vendus à une nouvelle entreprise pouvant s'établir dans cette zone industrielle ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de mandater la firme *Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre*, pour les travaux de piquetage et de cadastrage des lots ci-haut mentionnés, réservant à la municipalité, une bande de terrain de vingt mètres (20m) à l'Est du lotissement, comme recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

**Résolution n° 151-14**

**Contestation de décision de Hydro-Québec pour l'installation de poteaux**

- Attendu que** le 10 mars 2014, la municipalité a reçu une lettre mentionnant que les travaux d'implantation / prolongement du réseau électrique se chiffraient à zéro dollars (0,00 \$) avant taxes ;
- Attendu que** le 8 mai 2014 la municipalité a reçu une lettre mentionnant que les travaux d'implantation / prolongement du réseau électrique se chiffraient à sept mille huit cent dix-sept dollars (7 817 \$) ;
- Attendu que** le 20 mai 2014 il y a eu rencontre avec le représentant d'Hydro-Québec, M. Philippe Gélinas, technicien, qui mentionne qu'il n'y a pas d'autre alternative que d'implanter les poteaux en avant-lots pour éviter ces frais ;
- Attendu que** M. Gélinas a mentionné la possibilité de déposer une plainte au Service à la clientèle d'Hydro-Québec et que conséquemment cette plainte a été déposée par M. Marcel Caron le 20 mai 2014 ;
- Considérant qu'** un appel téléphonique de M. Yanick Giroux le 21 mai 2014 nous avise qu'il ne peut rien faire dans ce dilemme et qu'Hydro-Québec précise que la

lettre du 10 mars 2014 n'aurait pas dû être envoyée, c'était une erreur ;

**Considérant que** les travaux de la 3<sup>e</sup> Avenue sont déjà débutés et qu'il existe déjà des lignes en arrière-lots et qu'il est exclu d'ores et déjà, d'implanter les poteaux en avant-lots ;

**Considérant que** des nouveaux propriétaires de ces nouveaux terrains ont déjà fait les plans de construction en tenant compte que les poteaux électriques seraient en arrière-lots ;

**Considérant que** les coûts supplémentaires et imprévus de sept mille huit cent dix-sept dollars (7 817 \$) avant taxes, n'ont pas été calculés dans le prix de vente desdits terrains ;

**En conséquence,**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise Monsieur le maire Marcel Caron et Madame Annie Duquette, directrice générale intérimaire, à poursuivre les procédures nécessaires à la contestation de cette décision d'Hydro-Québec, et autorise les démarches nécessaires pour obtenir gain de cause en faveur de la municipalité et ainsi autorise les frais qui pourrait possiblement y être reliés.

**Résolution n° 152-14**

**Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente annuelle pour les services aux sinistrés de la Croix-Rouge au montant de deux cent vingt-six dollars et cinquante cents (226.50 \$), taxes incluses.

**Résolution n° 153-14**

**Renouvellement de l'abonnement au Réseau d'Information Municipale (RIM)**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'abonnement annuel au portail d'information *Réseau d'Information Municipale* au montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (298.94 \$), taxes incluses.

**Résolution n° 154-14**

**Adoption du rapport annuel du Schéma de couverture de risque**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le rapport annuel du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSSI) soit adopté tel que présenté.

**Résolution n° 155-14**

**Adoption du Plan d'action Mutuelle de prévention**

**Attendu que**

l'étude de la situation par un agent de la Mutuelle de prévention s'est avéré insatisfaisante et a révélé plusieurs lacunes ;

**Considérant que**

des dates butoirs pour la correction de ces lacunes ont été établies par l'agent pour se conformer ;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire, Annie Duquette, à procéder à l'implantation des correctifs demandés par la Mutuelle de prévention, correctifs impliquant l'achat de différents matériels sécuritaire pour les employés ainsi que de trousse de premiers soins et par conséquent autorise ces achats.

**Résolution n° 156-14**

**Autorisation de signature de contrats de vente notariés pour la vente des terrains**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, Marcel Caron, ou la directrice générale intérimaire, Annie Duquette, à signer les contrats de vente notariés pour la vente de terrains de la municipalité.

**Résolution n° 157-14**

**Rencontre de l'OBVAJ à Val d'Or**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal Philippe Gagnon et la directrice générale intérimaire Annie Duquette, à assister à la *Journée-conférences « Eau et municipalités »*, qui se tiendra le 17 juin prochain à Val-d'Or. La conférence a pour but d'informer et d'échanger et divers sujets seront abordés concernant la gestion de l'eau par les municipalités. L'événement étant gratuit pour deux à trois personnes avec un dîner offert, seuls les frais de déplacements seront à rembourser pour les personnes inscrites, sur réception de pièces justificatives.

**Résolution n° 158-14**

**Augmentation de salaire pour l'employé Marcel Gravel**

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le conseil municipal autorise une hausse du taux horaire de l'employé Marcel Gravel. Le salaire établi à 12 \$ de l'heure sera rétroactif à sa date d'embauche de 2014 soit le 20 mai 2014.

## **VARIA**

### **Résolution n° 159-14**

### **Entente d'utilisation et d'entretien de la plage Rotary**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal renouvelle, avec Monsieur Éric Branconnier, le protocole relatif à l'entretien et à la surveillance de la plage Rotary.

Que le conseil municipal autorise également la dépense de mille cinq cent dollars (1 500 \$) échelonnée en trois versements de cinq cents dollars (500 \$) en juillet, août et septembre, à Monsieur Éric Branconnier pour l'entretien de la plage Rotary pour la saison 2014. Monsieur Branconnier aura l'obligation de faire le ménage, la pelouse et aussi faire respecter le règlement n° 77 concernant l'utilisation de la plage Rotary et les modifications pouvant y avoir été apportées, ainsi que tout autres règlements municipaux concernant l'interdiction des chiens, des pots ou bouteilles en verre ainsi que des feux.

### **Résolution n° 160-14**

### **Mandat à une firme d'arpenteurs géomètre pour l'obtention d'une servitude**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale intérimaire, Annie Duquette, à mandater la firme d'arpenteurs-géomètres Patrick Descarreaux, à effectuer une description technique, afin d'obtenir une servitude dans le dossier de « *Les Appartements Gérard-Paul* » pour que les terrains vendus, soit les BLOCS 109-10, 109-11 et 109-12, soient affectés d'une clause de servitude de passage réel et perpétuel pour services d'utilités publiques (réseau d'aqueduc et d'égout) en faveur de la municipalité de Palmarolle, qui passe le long de la latérale OUEST desdits lots décrits dans le contrat de vente, et ce de façon à permettre à la municipalité ou à ses ayants droit de procéder à la réparation et à l'entretien des divers services d'utilités publiques passant le long de la latérale OUEST desdits lots décrits ci-haut, à la condition de remettre le terrain en bon état après les travaux d'entretien ou de réparation exécutés, et ce, aux frais de la municipalité. L'assiette de passage porte sur une largeur de DIX (10) pieds Est-Ouest sur toute la profondeur Nord-Sud desdits lots et est située à l'extrémité OUEST desdits lots.

## **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**Avis de motion est donné par le conseiller Allan Fortier, à l'effet qu'un règlement abrogeant le règlement n° 280 intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* », sera adopté lors d'une séance ultérieure, suite à la présentation du projet de règlement n° 281 intitulé « *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* » présenté lors de la séance ordinaire du 2 juin 2014 par le conseiller Allan Fortier.**

**Avis de motion est donné par la conseillère Louisa Gobeil, à l'effet qu'un amendement sera apporté au règlement de zonage n° 141 article 4.4.6.3 a), concernant l'implantation de garage et de dépendance, lors**

**d'une séance ultérieure.**

**Résolution n° 161-14**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 22 heures et 14 minutes.

Le président d'assemblée,

Les secrétaires d'assemblée,

---

Marcel Caron  
Maire

---

Annie Duquette  
Directrice générale, p.i.  
Secrétaire-trésorière, p.i.

---

Marthe Robineau  
Secrétaire, agente de bureau